

Queen Noor,

Monsieur le Commissaire européen, cher Karmenu Vella,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Chers amis des océans,

Je veux tout d'abord vous dire mon plaisir de participer à cette nouvelle édition de la Conférence « Our Ocean ».

Depuis 2014, cette initiative lancée par John Kerry et le Chili, avec qui j'étais il y a quelques jours à peine, permet tout à la fois de nourrir le dialogue sur les mers, de susciter des rencontres entre des responsables issus d'univers variés et de développer des solutions concrètes pour construire ensemble l'économie bleue dont le monde a besoin.

Je veux aussi vous dire combien je suis heureux de vous retrouver ici, à Malte.

D'une part, car ce pays et son Gouvernement sont je le sais soucieux de ces questions, et se mobilisent à nos côtés pour les faire avancer. Je les remercie pour leur accueil et leur hospitalité.

D'autre part, car nous sommes ici chez vous à double titre, cher Karmenu Vella, puisque au-delà de Malte, c'est toute l'Union européenne qui, sous votre impulsion notamment, joue un rôle moteur au niveau mondial dans la défense des océans.

Enfin, car nous nous trouvons sur les bords de la Méditerranée. Une mer qui a pour moi comme pour vous une saveur particulière et qui a, je crois, une place à part dans le cœur et dans l'esprit de tous ceux qui veulent préserver nos océans.

C'est pour ma part ce à quoi Je m'attèle, avec l'Etat monégasque et avec ma Fondation, qui depuis onze ans conduit et soutient un nombre important de projets, notamment en Méditerranée et en particulier au travers des aires marines protégées.

Cela fait en effet des années – des décennies, même, que nous expérimentons en Méditerranée leurs effets bénéfiques.

À Monaco, c'est dès 1977 que furent créées les réserves marines du Larvotto, puis des Spélugues. Au début de ce siècle, nous avons instauré avec la France et l'Italie le sanctuaire Pelagos, pour la préservation des mammifères marins. Ces initiatives nous ont permis, avec d'autres, de mesurer les effets bénéfiques des AMP.

Or, je crois qu'il ne faut pas hésiter à rappeler combien ces effets dépassent la seule conservation de quelques espèces, et bénéficient à l'ensemble des écosystèmes.

Il ne faut pas hésiter à rappeler que les AMP aident à lutter contre l'un des principaux dangers de notre époque : le réchauffement climatique et l'acidification des océans.

En favorisant une meilleure résilience des écosystèmes et leur bon fonctionnement les AMP contribuent à un meilleur stockage du carbone par la flore ainsi qu'à son activité photosynthétique, mais aussi à un accroissement de la biomasse animale. La préservation des grands prédateurs empêche aussi la prolifération des herbivores

destructeurs des herbiers qui stockent une grande quantité de carbone.

Il ne faut pas hésiter à rappeler non plus que les AMP, lorsqu'elles incluent des éléments naturels comme les mangroves ou les récifs coralliens, sont des remparts aux effets du changement climatique sur le niveau des mers et ses conséquences catastrophiques. Elles illustrent ainsi les vertus de ces solutions basées sur la nature qu'il faut privilégier autant que possible.

Il ne faut pas hésiter à rappeler, surtout, que les AMP ont de nombreux effets positifs pour les populations côtières, en renforçant la taille et le volume des prises de pêche dans les zones limitrophes, en favorisant le développement de l'écotourisme et en suscitant, plus largement, une économie durable, offrant des perspectives aux générations futures.

Malheureusement, ces constats positifs convergents ne suffisent pas, nous le savons, à assurer le développement des aires marines protégées. L'objectif de 10% fixé à Aichi pour 2020, s'il peut encore en théorie être atteint, sera à coup sûr insuffisant. De nombreux scientifiques estiment aujourd'hui qu'une proportion de 30% de surfaces marines protégées serait nécessaire. C'est pourquoi il est impératif d'étendre leur superficie et d'accroître leur efficacité.

Les enjeux sont ici de plusieurs ordres. Il y a l'extension des aires marines protégées. Il y a leur définition. Et il y a leur gestion.

L'extension, c'est bien entendu la nécessité d'identifier et de sanctuariser de nouvelles zones. Des avancées importantes ont à cet égard été obtenues au cours des dernières années, qu'il nous faut saluer. Je pense en particulier aux très vastes aires qui ont été créées par de nombreux Etats, comme les Etats-Unis, la Colombie, le Royaume uni ou la France, ou encore très récemment autour de l'île de Pâques et à l'archipel de Juan Fernandez, au Chili, où je me trouvais il y a quelques semaines pour le congrès IMPAC. Je pense aussi à ce qui a été fait en Antarctique, dans la mer de Ross, pour laquelle je me suis mobilisé durant des années et où il a enfin été décidé l'an dernier de créer la plus vaste aire marine protégée au monde. Et puis les annonces ces dernières années et également hier des Petits Etats insulaires (Palau Kiribati etc) du Pacifique, St Kitts et Nevis et les îles Cook.

Mais il faut poursuivre cet effort – et l'accélérer, car le temps presse. Pour cela, l'un des enjeux des AMP est aujourd'hui celui de la haute mer. Nous savons combien cette moitié de la superficie de la Terre qui échappe à des dispositions juridiquement contraignantes a besoin d'attention.

C'est l'un des enjeux des travaux de l'ONU sur la biodiversité en haute mer. Ces travaux nous permettront, je l'espère, d'élaborer un nouvel outil pour la gestion collective des océans face aux défis du XXIème siècle.

Ce travail politique doit aussi être l'occasion d'un effort de définition des AMP.

Le terme même d'aires marines protégées recouvre aujourd'hui des réalités très différentes. Il peut parfois être utilisé de manière extensive, sans rigueur suffisante. Ceci peut entraîner des confusions, notamment lorsque les objectifs de gestion sont mal précisés, ou lorsque les zones concernées couvrent des étendues à la fois terrestres et marines.

Il est donc essentiel de se garder de croire que l'océan est mieux protégé qu'il ne l'est en réalité. Au moment d'envisager le développement des AMP, nous devons être fermes et précis sur leurs principes et leurs objectifs – tout en envisageant une capacité d'adaptation face à des menaces en évolution.

Cette capacité d'adaptation doit se retrouver je pense dans le fonctionnement même des AMP, qui doivent associer davantage d'acteurs locaux.

Décideurs locaux et services des Etats concernés, mais aussi ONG et opérateurs économiques : tous doivent être parties prenantes dans des processus de gestion. C'est ainsi notamment qu'ils percevront mieux la réalité des AMP et leurs bénéfices.

Au-delà des acteurs locaux, je crois surtout que doit se développer une logique de cohérence plus globale, par une dynamique de réseau capable d'articuler les enjeux d'écosystèmes interdépendants les uns des autres et dont la préservation a des effets réciproques nombreux.

Il faut donc développer ces réseaux, souvent synonymes d'économies d'échelles autant que de gains d'efficacité.

A ce stade je soulignerai que nous avons, hier avec le Prince Charles, tenu une session spéciale sur la situation des récifs coralliens. Cette réunion s'est conclue par la signature des représentants des pays présents qui représentent plus de 42% de la superficie mondiale des récifs coralliens, d'une déclaration d'engagement à l'action pour leur préservation. Je pense que vous conviendrez avec moi que cette adhésion est très encourageante, et j'invite bien entendu d'autres états à rejoindre cet effort.

De la même manière, il faut intégrer à notre réflexion les politiques nationales de préservation de l'environnement, y compris terrestre. Je n'ai pas besoin de rappeler ici à quel point celles-ci influent directement sur l'efficacité des AMP, sur la qualité des eaux issues des bassins versants, ou sur le niveau des pollutions. Je pense notamment aux pollutions plastiques, ce fléau mondial contre lequel chacun doit se mobiliser. C'est dans ce contexte que Ma Fondation a lancé l'initiative « Be plastic med », qui vise à susciter les initiatives en la matière en Méditerranée, avec de nombreux partenaires. Je me plais à souligner qu'après le succès rencontré en 2017 par l'appel à petits projets dans le cadre de « Be med », nous lançons ici à Malte l'appel à projets pour 2018, qui sera doté de 200.000 €.

La gestion inclusive des AMP doit associer aussi les scientifiques. Leur connaissance des problématiques, leur capacité d'analyse et leur vision des enjeux sont autant d'atouts pour la réussite de toute initiative. Leur autorité est indispensable face aux tentatives, hélas toujours présentes, de contester la gravité d'une situation ou la pertinence d'une solution.

Mais nos efforts doivent surtout viser le monde économique. Car si nous nous donnons les capacités politiques de développer les AMP, si nous créons les conditions opérationnelles de leur succès, nous devons aussi susciter les conditions économiques de leur réussite.

Il y a là une difficulté réelle, car elle se heurte à des raisonnements instinctifs, au moment de solliciter les fonds nécessaires, en particulier dans des contextes de difficultés budgétaires.

Comment faire admettre le fait que la limitation des activités, en particulier celles de la pêche, puisse être créatrice de richesses ? Comment faire comprendre que les AMP, loin d'être anti-économiques, soient porteuses de perspectives de croissance ?

Pour cela, il y a tout d'abord les chiffres. Nous savons que les AMP ont un taux de rentabilité élevé. Les études économiques disponibles le situent entre 10% et 25%, en prenant en compte l'ensemble des bénéfices retirés du surcroît de biens et de services éco-systémiques. A l'échelle globale, leur développement jusqu'à 30% des surfaces marines pourrait ainsi générer plusieurs centaines de milliards de dollars de bénéfices d'ici à 2050 et créer des centaines de milliers d'emplois.

Ces chiffres, qui ne sont bien sûr que des projections, doivent nous permettre d'impliquer le monde économique, car de tels bénéfices ne pourront être obtenus que par des investissements substantiels, qui font souvent défaut et dont l'absence explique souvent nos difficultés.

Pour pallier ces manques, il faut faire preuve d'innovation, impliquer davantage d'acteurs et aller chercher des moyens nouveaux. C'est ainsi que nous avons créé, avec la France et la Tunisie, un fonds fiduciaire dédié au financement d'aires marines protégées en Méditerranée. Réunissant des capitaux publics et privés, il vise à renforcer et pérenniser les aires marines existantes, à soutenir les réseaux régionaux, à renforcer l'implication des différents Etats, et, dans l'avenir, à financer de nouvelles aires. Ce fonds a soutenu en 2017 ses premiers projets, et nous lançons ici aussi l'appel à projets pour 2018, avec une dotation budgétaire qui sera de l'ordre de 250.000€.

D'autres perspectives existent, bien sûr, en particulier l'association de capitaux privés. Dès aujourd'hui, nous avons des exemples de gestion d'aires marines mobilisant des acteurs de l'écotourisme. De nouvelles sources de revenus pourraient être générées par l'implication d'autres acteurs des mers et par la valorisation des services éco-systémiques des AMP.

C'est ainsi, une fois de plus, par la volonté, le dialogue et l'innovation, et en mobilisant davantage, que nous donnerons aux AMP les moyens de leur développement.

C'est une tâche essentielle pour nos mers. Je suis donc particulièrement heureux qu'Our Ocean s'en soit saisie, et qu'elle le fasse ici, à Malte, sur les rives de cette mer.

Je vous remercie.